

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le quinze septembre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Valérie BIDAL, Adjointe au Maire.

Présents : Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Mickaël REBILLET Nicolas VUILLEMENOT

Absents excusés : Gérome FASSETNET, Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de séance du 09 juin 2023**
- **Présentation d'un projet d'installation de centrale photovoltaïque**
- **Questions diverses** :

1. Approbation du procès-verbal de séance du 09 juin 2023

La secrétaire informe les élus que l'ordre des suppléants a été modifié par le Tribunal Administratif de BESANCON du plus âgé au plus jeune. Il n'y a pas d'autres remarques, le Procès-Verbal est approuvé par 6 voix.

2. Présentation d'un projet d'installation de centrale photovoltaïque

La société SUN'R POWER a présenté un projet d'installation de centrale photovoltaïque chez un administré de la commune. L'objectif de cette société sur ce dossier est de développer et d'exploiter des centrales au sol en relation avec le monde agricole.

La démarche a été faite par les propriétaires des parcelles concernées au Nord-Ouest du village. Le projet concernerait un parc de 10 hectares de terrain couverts par 30 % de panneaux pour une production annuelle d'environ 7 430 Mwh et 10 800 modules installés. Selon la puissance définitive du projet, l'électricité produite serait réinjectée dans le réseau ou acheminée dans le poste électrique à SAINT-VIT.

Un état des lieux a été réalisé après plusieurs visites sur le terrain. L'intérêt est de conserver l'élevage sous les panneaux avec un engagement des propriétaires, de la société et de l'exploitant puisque les panneaux sont installés pour une durée de 30 ans environ.

SUN'R POWER doit justifier, notamment, son apport à l'agriculture pour viabiliser son installation, et réaliser une étude d'impact, environnementale et paysagère, avant d'obtenir l'autorisation d'implanter le projet.

Plusieurs questions se posent : avis de la Chambre d'agriculture, artificialisation des sols, faunes, ruissellement et inondations, autoconsommation, financement participatif local.

Des réponses sont apportées sur chaque point.

Le dossier sera présenté à la Chambre d'agriculture qui devra donner son avis et les directives et contraintes à respecter.

Le sol ne sera que peu artificialisé car les panneaux sont fixés avec des pieux.

Les différentes études répondront aux interrogations sur la faune, la flore, le climat et toutes les conséquences du projet sur l'environnement.

L'autoconsommation est très compliquée à mettre en œuvre sur des projets de cette ampleur puisque la production ne correspond pas forcément aux heures de consommation.

L'investissement représentant environ 1 million d'euros par hectare, le financement participatif local est ouvert aux collectivités et aux particuliers sur certains projets.

Il n'y a pas de délibération à prendre par la commune sur ce projet, cependant les élus, dubitatifs et perplexes, souhaitent émettre un avis défavorable par 4 voix et 1 abstention de Monsieur GUILLEMIN.

3. Questions diverses

STEP : les travaux sont en cours. La commune doit solliciter un nouveau bornage et effectuer une nouvelle cession à l'intercommunalité afin de conserver le chemin d'accès et l'emprise des bennes à déchets.

Salle des fêtes : problème avec le frigo du bar, révision des tarifs d'électricité.

Eglise : un grand nettoyage a été réalisé.

Cartes avantages jeunes : les personnes intéressées doivent faire leur demande en mairie avant le 10/10/2023.

Fontaine : des travaux de ponçage et lasurage sont à prévoir

Fin de la séance à 22h20.

L'adjointe au Maire,
Valérie BIDAL



